

## Nouveau dispositif d'aides financières aux commerces du territoire

Afin de favoriser l'installation de nouveaux porteurs projets et de réduire la vacance commerciale, la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude lance un nouveau dispositif d'aides pour revitaliser les centres-villes, centres-bourgs, centres des villages du territoire.

### A qui s'adresse le dispositif ?

Le dispositif s'adresse aux commerçants titulaires d'un bail et aux propriétaires de locaux avec vitrine.

Le dispositif comprend deux volets :

- Une aide financière sur les investissements des commerçants qui développent ou créent leur point de vente ;
- Une aide financière aux propriétaires de cellules commerciales vacantes pour les inciter à réhabiliter leur bien.

### Pour quel projet ?

L'aide financière sera allouée pour les actions suivantes :

- Travaux d'accessibilité des personnes à mobilités réduites,
- Travaux de mises aux normes électriques,
- Investissements de rénovation extérieure des vitrines (façade, matériel d'éclairage, enseigne...) afin d'harmoniser et d'embellir les rues commerçantes.
- Travaux d'économie d'énergie et de développement durable (isolation, éclairage, menuiseries performantes, chauffage...)
- Travaux d'aménagement intérieur (murs, cloison, sol, plafond) hors finitions.

### Quel montant d'aide ?

La subvention est de 25 % du montant total hors taxe des travaux.

L'aide est plafonnée à 10 000 € et conditionnée à un montant minimal de travaux de 5 000 € HT.

La Communauté de Communes et la commune participent ensemble à cette subvention.

### Quelle démarche à suivre ?

Un règlement d'intervention précise les modalités d'octrois de la subvention à retrouver sur notre site internet : <http://www.hautjurasaintclaud.fr>

Le dossier de demande d'aide doit être déposé auprès de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, qui instruit les dossiers, avant le démarrage des travaux.

Les dossiers retenus sont ensuite validés par les communes et l'intercommunalité.

Après accord, le bénéficiaire a 1 an pour réaliser les travaux.

Pour se renseigner et bénéficier de cette aide, les porteurs de projet doivent se rapprocher du secrétariat : [contact@hautjurasaintclaud.fr](mailto:contact@hautjurasaintclaud.fr)

### CONTACTS

Communauté de communes  
Haut-Jura Saint-Claude

Tél : 03 84 45 89 00

[contact@hautjurasaintclaud.fr](mailto:contact@hautjurasaintclaud.fr)